



INDEX EGALITE FEMMES/HOMMES 2022

ASSOCIATION NOTRE DAME DE BON SECOURS

Depuis 2020, toutes les entreprises d'au moins 50 salariés doivent calculer et publier une fois par an leur index de l'Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

L'index, sur 100 points, est composé de 5 indicateurs :

- L'écart de rémunération femmes-hommes,
- L'écart de répartition des augmentations individuelles,
- L'écart de répartition des promotions (dans les entreprises de plus de 250 salariés),
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité,
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

Les entreprises doivent atteindre le résultat de 75/100, à défaut elles disposent de trois ans pour mettre en place et publier des mesures adéquates et pertinentes de correction et des objectifs de progression pour chacun des indicateurs.

Pour l'année 2022, l'association Notre-Dame de Bon Secours obtient un résultat de 75/85 (soit 88/100) dans le cadre de l'index égalité femmes/hommes, en nette progression par rapport au score de 2021 (75/100).

Ce score est élaboré selon les critères suivants :

Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes	35/40
Ecart de taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes	20/20
Écart de taux de promotions entre les femmes et les hommes	Sans objet (pas de promotion en 2022)
Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé de maternité	15/15
Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les dix salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations	5/10

Un accord d'entreprise a été signé en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes le 13 novembre 2019 et un engagement a été pris dans 3 domaines d'action prioritaires :

- L'embauche
- La rémunération
- L'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale.

D'autres objectifs de progression seront mis en place pour les indicateurs pour lesquels l'association n'a pas atteint la note maximale.